

DECRET N° 2016-021 DU 11 FEVRIER 2016
portant nomination de Madame **Josèphine OKRY épouse LAWIN** en qualité de Conseiller Honoraire à la Cour Suprême.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n°2001-35 du 21 février 2003 portant statut de la magistrature ;
- Vu** la loi organique n°94-027 du 15 juin 1999 relative au Conseil Supérieur de la Magistrature ;
- Vu** la loi n°2004-07 du 23 octobre 2007 portant composition, organisation et fonctionnement de la Cour Suprême ;
- Vu** la proclamation, le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n°2015-370 du 18 juin 2015 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2014-245 du 04 avril 2014 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;
- Sur** proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme, après avis conforme du Conseil Supérieur de la Magistrature à sa session du 12 mai 2015 ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 21 novembre 2015,

D E C R E T E :

Article 1^{er} : Conformément aux dispositions de l'article 83 de la loi n° 2001-35 du 21 février 2003 portant statut de la magistrature, Madame **Josèphine OKRY épouse LAWIN**, magistrat à la retraite, est nommée Conseiller Honoraire à la Cour Suprême.

Article 2 : Conformément aux dispositions de l'article 85 de la loi n°2001-35 du 21 février 2003 susvisé, Madame Josèphine OKRY épouse LAWIN est tenue à la réserve qui s'impose à sa condition de magistrat. En conséquence, il conserve le





bénéfice des indemnités de sujétion, de représentation et de fonction de Conseiller à la Cour Suprême.

Article 3 : Le Ministre d'Etat Chargé de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation et le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 11 février 2016

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni YAYI.-

Le Ministre d'Etat Chargé de
l'Economie, des Finances et des
Programmes de Dénationalisation,

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice,
de la Législation et des Droits de l'Homme,

Komi KOUTCHE

Martine Evelyne A. da SILVA AHOUANTO

Ampliations : PR : 6 SGG : 4 AN : 4 CS : 2 CC : 2 CES : 2 HAAC : 2 HCJ : 2 GS/ MJLD : 2 MEEFPD : 2 AUTRES MINISTERES : 26
DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI : 5 BN-DAN-DLC : 3 GCONB-DGCST-INSAE-BAG : 2 BCP-CSM-IGAA : 3 UAC-ENAM-FADESP : 3 UP-
FDSP : 2 INTERESSEE : 1 JORB : 1.

et